



Les sociétés artisanales multi-filières : petites et rentables

Dans les Pays de la Loire, les sociétés artisanales multi-filières travaillent souvent en sous-traitance pour le secteur industriel. La majorité d'entre elles emploie moins de dix salariés et les deux tiers fabriquent des produits métalliques (sauf machines et équipements). Elles sont surtout implantées à proximité des grands axes routiers et des grandes aires urbaines. Ces sociétés créent plus de valeur ajoutée par euro de chiffre d'affaires que les sociétés industrielles. Elles travaillent le plus souvent en amont de la chaîne de production en transformant des matériaux bruts tels que le métal ou le plastique. La richesse moyenne créée par chaque salarié du multi-filières est supérieure à celle de l'industrie et du reste de l'artisanat. Elle décroît néanmoins avec la taille de la société. Les sociétés artisanales multi-filières sont rentables quelle que soit leur taille. Contrairement à l'industrie, elles dégagent une marge même avec moins de 10 salariés. Au sein des sociétés artisanales multi-filières, la part de la richesse produite consacrée à l'entreprise diminue avec l'effectif.

Martine Barré, Pierre Chaillot, Insee

Dans les Pays de la Loire, l'industrie est plus présente qu'au niveau national. En 2013, elle concentre 16 % des emplois contre 13 % au niveau national. Les activités de sous-traitance pour le secteur industriel sont principalement exercées par des entreprises issues de l'artisanat de production. Suite à la crise de 2008, l'activité de ces dernières ralentit. L'obtention de nouveaux marchés est difficile et la perte de clients ayant liquidé ou réduit leurs investissements s'intensifie. Pour remplir leur carnet de commandes, ces entreprises tendent à diversifier leur offre en se positionnant sur des marchés issus de plusieurs filières distinctes.

Cette tendance est plus développée dans un nombre restreint d'activités de l'artisanat de production sous l'appellation, dans cette étude, de multi-filières (*méthodologie*). Ainsi, les artisans appartenant aux activités du travail des métaux, de la fabrication d'éléments métalliques, ainsi que de la transformation des matières plastiques constituent le multi-filières. Dans la région, le multi-filières concerne 800 sociétés de 1 à moins de 50 salariés, soit 8 000 emplois en équivalent temps plein (EQTP).

Comprendre les spécificités structurelles et économiques des sociétés artisanales multi-filières permet aux acteurs publics de mieux appréhender les enjeux spécifiques de ces sociétés. Pour la Chambre de métiers et de l'artisanat de région (Cmar), il s'agit d'améliorer sa mission d'accompagnement et de conseil.

Une majorité de sociétés de moins de 10 salariés

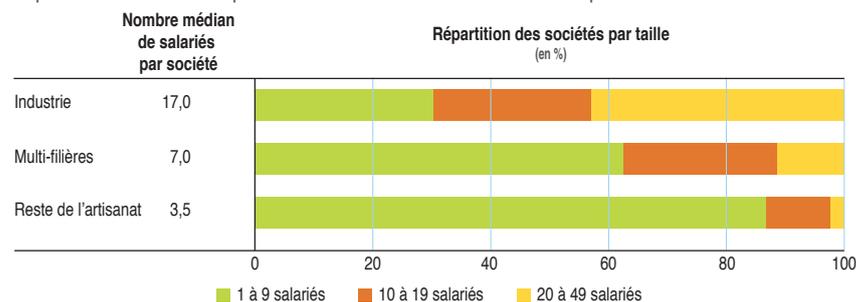
Comme dans le reste de l'artisanat, la plupart des sociétés multi-filières régionales

(62 %) ont moins de dix salariés (*figure 1*). Il y a autant de sociétés multi-filières qui ont moins de sept salariés que de sociétés multi-filières qui en ont plus. Néanmoins, un quart des sociétés artisanales multi-filières est de taille intermédiaire (10 à 19 salariés), soit une part identique à celle de l'industrie, mais nettement supérieure à celle du reste de l'artisanat (10 %).

Les salariés du multi-filières se répartissent de manière homogène dans les trois tranches d'effectifs salariés. Ainsi, 29 % de l'ensemble des salariés des sociétés multi-filières travaillent dans des

1 La moitié des sociétés artisanales multi-filières a moins de sept salariés

Répartition des sociétés par taille et nombre médian de salariés par société



Champ : sociétés de 1 à 49 salariés.

Source : Insee, Connaissance de l'appareil productif (Clap) 2013.

sociétés de moins de dix salariés. Les autres travaillent à parts égales dans des sociétés de 10 à 19 salariés ou de 20 à 49 salariés.

Une prédominance des sociétés de fabrication de produits métalliques

Les deux tiers des sociétés artisanales multi-filières fabriquent des produits métalliques (sauf machines et équipements). Cette part atteint même les trois quarts pour les sociétés de 10 à 19 salariés. Une société artisanale multi-filières sur dix fabrique des produits en caoutchouc et en plastique et une sur dix répare et installe des machines et équipements. Ces trois secteurs concentrent le plus grand nombre d'établissements quel que soit leur effectif, sauf l'installation et la réparation de machines et équipements qui concentrent moins de sociétés de 20 à 49 salariés : ce secteur est principalement organisé en petites structures disséminées sur tout le territoire. Parallèlement, pour les autres activités de l'industrie, quatre secteurs couvrent la majorité des sociétés : 27 % fabriquent des produits métalliques (sauf machines et équipements), 12 % réparent et installent des machines et équipements, 11 % fabriquent des machines et équipements et 9 % fabriquent des produits en caoutchouc et en plastique. Pour les autres sociétés artisanales, les deux secteurs les plus représentés sont les travaux

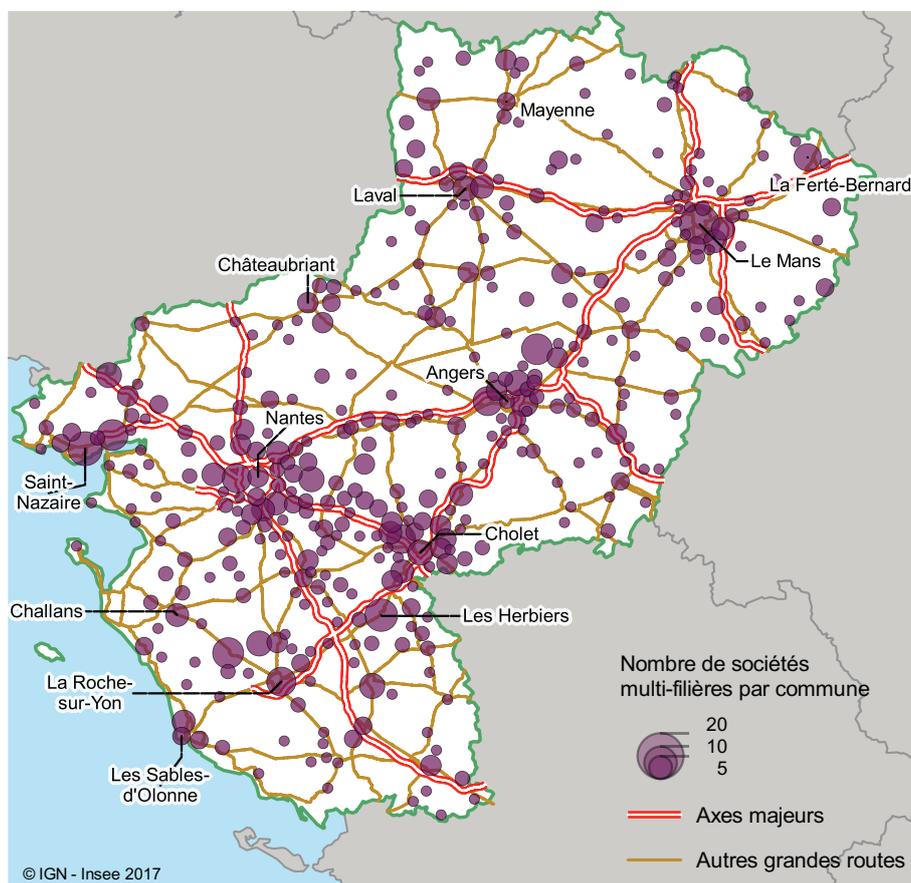
de construction spécialisés (40 %), le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles (11 %).

Des sociétés à proximité des grands axes routiers et des grandes aires urbaines

Les sociétés artisanales multi-filières sont principalement installées à proximité des grands axes routiers et des trois grandes agglomérations régionales (Nantes, Angers, Le Mans) (figure 2). Ces sociétés sont fréquemment sous-traitantes d'entreprises industrielles des grands secteurs de la région tels que l'aéronautique, l'automobile et la construction navale. Elles sont le plus souvent localisées sur les zones d'activités et donc proches des axes principaux de transport afin de faciliter l'accès à l'entreprise et la livraison des commandes. En effet, la majorité du chiffre d'affaires des entreprises artisanales multi-filières est réalisé avec des donneurs d'ordres implantés dans un rayon géographique inférieur à 50 kilomètres. Cette logique d'implantation se démarque des entreprises du reste de l'artisanat. Ces dernières appartiennent majoritairement à la sphère présente (définitions) et s'installent donc au plus près de la population. Elles couvrent ainsi plus uniformément l'ensemble du territoire régional.

2 Des sociétés regroupées autour des principaux axes routiers

Localisation des sociétés artisanales multi-filières des Pays de la Loire



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) – Sirene 2013.

Un taux de valeur ajoutée supérieur pour les artisans multi-filières

Les sociétés artisanales multi-filières créent plus de valeur ajoutée par euro de chiffre d'affaires (taux de valeur ajoutée) que les autres sociétés industrielles (figure 3). Cette plus grande création de richesse se vérifie quelle que soit la taille de la société. Néanmoins, plus la société est grande plus cet écart se réduit : 10 points d'écart pour les sociétés de 1 à 9 salariés contre 3 points d'écart pour celles de 20 à 49 salariés. En effet, le taux de valeur ajoutée diminue pour les sociétés artisanales multi-filières de 20 à 49 salariés, tandis qu'il se stabilise pour les sociétés industrielles de même taille. Les artisans travaillent, le plus souvent, des matériaux à l'état brut. Les artisans multi-filières, en tant que premier maillon d'une chaîne de production industrielle, réalisent cette transformation sur du métal ou du plastique, par exemple. Ainsi, l'utilisation de matériaux bruts entraînerait des coûts en consommations intermédiaires plus faibles que dans les sociétés industrielles. Ces dernières utilisent plus souvent des matériaux transformés pour les assembler. Par ailleurs, certaines sociétés artisanales multi-filières peuvent vendre leurs produits plus chers (effet de « niche »). Elles réussissent à mieux valoriser le travail très spécifique réalisé sur la matière première.

Une richesse créée par le travail humain

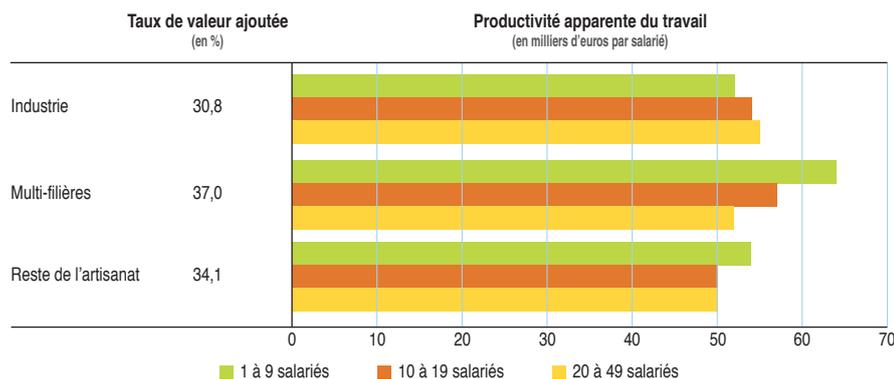
Chaque salarié des sociétés artisanales multi-filières dégage en moyenne 57 000 euros de valeur ajoutée en 2013, soit plus que dans le reste de l'artisanat et l'industrie (respectivement 51 000 euros et 55 000 euros). Cette productivité apparente du travail (définitions) décroît en fonction du nombre de salariés dans les sociétés multi-filières. Elle est de 64 000 euros par salarié pour les sociétés de moins de 10 salariés et 52 000 euros pour les sociétés de plus de 20 salariés. Ainsi pour les sociétés multi-filières, chaque nouveau salarié crée un peu moins de richesse que le précédent (rendements décroissants). Cependant, ces sociétés multi-filières continuent à embaucher des salariés pour augmenter la production. En effet, certains travaux effectués par l'homme ne peuvent être aisément automatisés. À l'inverse, dans l'industrie, plus l'effectif salarié est grand, plus la richesse dégagée par emploi est élevée. L'embauche d'un salarié supplémentaire couplée à l'automatisation croissante de la production permet d'augmenter la productivité des salariés (économies d'échelle).

Des sociétés rentables même avec peu de salariés

Les sociétés artisanales multi-filières sont rentables quelle que soit leur taille. Elles

3 Une productivité apparente du travail plus élevée au sein des petites sociétés artisanales multi-filières

Productivité apparente du travail et taux de valeur ajoutée



Champ : sociétés de 1 à 49 salariés.

Source : Insee, Fichier approché des résultats de l'Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Fare) 2013.

dégagent, en moyenne, entre 11 % pour les sociétés de 20 à 49 salariés et 16 % pour les sociétés de 10 à 19 salariés de marge par rapport au capital investi (rentabilité économique). À l'inverse, les industries d'au moins 10 salariés ne dégagent qu'une rentabilité économique de 8 % à 9 % par rapport au capital investi et les plus petites sociétés industrielles n'en dégagent aucune (figure 4). Ainsi, la rentabilité économique du multi-filières est supérieure à celle de l'industrie quelle que soit la taille de la société. Elle va de pair avec un capital par salarié de moindre ampleur à rentabiliser (intensité capitaliste). Il s'explique, en partie, par un recours moins fréquent aux machines de pointe que l'industrie. Par conséquent, les salariés du multi-filières mobilisent moins de capital pour effectuer leur travail. Par ailleurs, les sociétés artisanales multi-filières investissent une part légèrement moins élevée de leur valeur ajoutée que les sociétés industrielles (taux d'investissement). Cette part est stable quel que soit l'effectif salarié. Dans l'industrie, le taux d'investissement est plus élevé pour les petites sociétés. De même elles ne sont pas capables de s'autofinancer

en dessous de 20 salariés : elles ont recours à l'emprunt pour financer les investissements nécessaires à une rentabilité future. Ainsi, les sociétés industrielles auront plus de propension à se développer que les sociétés multi-filières pour dégager de la marge et être autonome.

La part de richesse produite destinée à l'entreprise diminue avec l'effectif

Les sociétés artisanales multi-filières consacrent en moyenne 17 % de la richesse créée à l'entreprise (taux de marge) et redistribuent les 83 % restant à leurs salariés (frais de personnel) (figure 5). Cette répartition entre le personnel et la marge est identique pour les sociétés de 1 à 9 salariés et de 10 à 19 salariés (82 % de frais de personnel et 18 % de marge). À partir de 20 salariés, la part de richesse allouée au personnel atteint 86 %, la marge baisse par conséquent à 14 % de la richesse créée. Les sociétés artisanales multi-filières de plus de 20 salariés se confrontent ainsi aux limites du modèle artisanal pour l'organisation interne et le développement de la production. Elles produisent davantage

et en grande série mais n'ont pas encore évolué vers un modèle industriel. En effet, la spécialisation et l'augmentation du volume d'activité correspondant au modèle industriel nécessitent d'avoir les débouchés adéquats.

Au sein des sociétés industrielles, le taux de marge représente en moyenne 13 % de la valeur ajoutée, mais cette part fluctue selon la taille des sociétés. Les petites sociétés industrielles de moins de 10 salariés ne dégagent aucune marge, la totalité de la valeur ajoutée sert à verser les salaires. Mais en grandissant, la mécanisation va se substituer en partie au savoir-faire manuel. Les sociétés industrielles réussissent alors à dégager de la marge : 9 % pour les sociétés de 10 à 19 salariés et 17 % pour celles de 20 à 49 salariés. Contrairement aux sociétés artisanales multi-filières, elles ont vocation à croître pour réaliser une marge suffisante. Les différences de profil des salariés entre les petites sociétés artisanales multi-filières et industrielles justifient en partie ces écarts de frais de personnel. En effet, les sociétés artisanales multi-filières emploient en moyenne deux fois moins de cadres que les sociétés industrielles (5 % contre 10 %). En outre, si la part de cadres augmente avec l'effectif salarié dans le multi-filières (de 4 % pour les plus petites à 7 % pour les plus grandes), elle reste supérieure et stable dans l'industrie quelle que soit la taille de la société (autour de 10 %).

A contrario, les sociétés multi-filières font travailler plus d'ouvriers (68 %) que l'industrie (63 %). La répartition entre ouvriers qualifiés et ouvriers non qualifiés est identique dans les deux types de société : 70 % d'ouvriers qualifiés et 30 % d'ouvriers non qualifiés.

Au sein de chaque catégorie socioprofessionnelle, les salaires nets médians sont équivalents dans l'industrie et le multi-filières, à l'exception des chefs d'entreprises (déclarés en tant que salariés). En effet, le salaire horaire net médian d'un chef d'entreprise (déclaré en tant que salarié) s'élève à 28 euros dans le multi-filières contre 31 euros dans l'industrie. ■

4 Les sociétés artisanales multi-filières de moins de 10 salariés sont les plus rentables

Indicateurs économiques et financiers dans les Pays de la Loire

	Taux de marge (en %)	Part des frais de personnel (en %)	Taux de rentabilité économique (en %)	Intensité capitaliste (en milliers d'euros par EQTP)	Taux d'autofinancement (en %)	Taux d'investissement (en %)
1 à 9 salariés						
Industrie	0	100	-0	70	-30	11
Multi-filières	18	82	16	52	184	9
Reste de l'artisanat	14	86	14	36	154	8
10 à 19 salariés						
Industrie	9	91	8	54	-17	9
Multi-filières	18	82	13	51	177	8
Reste de l'artisanat	15	85	14	34	176	6
20 à 49 salariés						
Industrie	17	83	9	61	130	8
Multi-filières	14	86	11	42	129	8
Reste de l'artisanat	15	85	13	35	168	7

Champ : sociétés de 1 à 49 salariés.

Source : Insee, Fare 2013.

Méthodologie et champ

Le Répertoire des entreprises et des établissements (REE) de Sirene 2013 est enrichi avec l'activité principale au répertoire des métiers (APRM), information disponible dans les bases de la Chambre de métiers et de l'artisanat de région (Cmar). Cette opération permet d'avoir une APRM pour 100 % des entreprises mais conduit à perdre 6 900 entreprises (présentes dans le REE mais pas dans la base de la Cmar) représentant 11 900 salariés en équivalent temps plein (EQTP), soit 9 % du total des salariés du REE sur le champ artisanal. Pour assurer la comparabilité des ratios financiers, 16 800 entreprises artisanales mono ou quasi-mono régionales de 1 à 49 salariés et ayant le statut de société sont retenues (les entreprises individuelles ne sont donc pas dans le champ de l'étude). Elles rassemblent 96 000 salariés en EQTP.

Les entreprises artisanales multi-filières

Les entreprises supposées multi-filières sont obligatoirement inscrites à la Cmar. Elles font l'objet d'une enquête spécifique réalisée par l'Observatoire de l'artisanat en 2016. Cette enquête permet de confirmer l'existence de sous-traitance prégnante et d'un marché multi-filières pour les secteurs de la fabrication de produits métalliques et de la plasturgie. Ainsi, 33 codes de l'APRM sont retenus pour composer le champ du multi-filières (liste disponible dans les données complémentaires). Le champ étudié correspond aux sociétés artisanales multi-filières mono ou quasi-mono régionales de 1 à 49 salariés disposant d'une liasse fiscale est composé de 800 sociétés employant 8 000 salariés en EQTP.

L'industrie

Le champ de l'industrie est restreint à l'industrie manufacturière (A21 : C). Pour des raisons de comparabilité, les activités spécifiques suivantes sont exclues : fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (A64 : CA0), imprimerie et reproduction d'enregistrements (A64 : CC3), cokéfaction et raffinage (A64 : CD0), fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (A64 : CG2) et autres industries manufacturières (A88 : 32). En 2013, le champ industriel restreint aux sociétés mono ou quasi-mono régionales ayant entre 1 et 49 salariés et non inscrites à la Cmar est composé de 900 sociétés employant 17 500 salariés en EQTP.

Le reste de l'artisanat

Le champ du reste de l'artisanat est restreint aux sociétés mono ou quasi-mono régionales ayant entre 1 et 49 salariés, inscrites à la Chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire, n'ayant pas un code d'activité appartenant au multi-filières, et présentes dans le Fare 2013. Le reste de l'artisanat est composé de 16 000 sociétés employant 88 000 salariés en EQTP.

Sources et définitions

Les indicateurs comptables et financiers sont issus du **Fichier approché des résultats É sane** (FARE), élaboré à partir des liasses fiscales et des résultats des enquêtes sectorielles annuelles (ESA).

Entreprise mono ou quasi-mono régionale : entreprise dont au moins 80 % des effectifs salariés en EQTP travaillent dans la région.

La **sphère présenteielle** est composée des activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

La **valeur ajoutée (VA)** est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Le **taux de valeur ajoutée** est le rapport entre la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires.

La **productivité apparente du travail** est le rapport de la VA sur les effectifs salariés en EQTP.

La **rentabilité économique** (rapport de l'EBE sur le capital d'exploitation) définit la capacité comptable de l'entreprise à dégager un bénéfice par rapport à son processus productif.

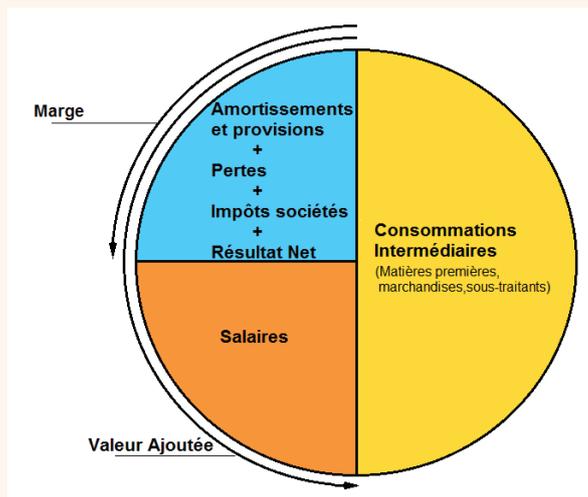
Le **taux de marge** correspond à la part de la VA conservée une fois versés les charges, les salaires et les impôts (soit EBE/VA).

L'**excédent brut d'exploitation (EBE)** est le solde du compte d'exploitation, soit le montant restant après paiement des salariés et des impôts.

Les **frais de personnel** mesurent la part de la richesse qui revient aux salariés (soit $salaires/VA$).

Le **taux d'investissement** (rapport de l'investissement sur la VA) permet de mesurer la part de la richesse produite consacrée à l'investissement.

5 Schéma de la répartition du chiffre d'affaires d'une entreprise



Lecture : le cercle entier représente le chiffre d'affaires.
Source : Insee.

Cette étude a fait l'objet d'un partenariat entre l'Insee et la Chambre des métiers et de l'artisanat de région (Cmar) des Pays de la Loire. Au sein de celle-ci, Michel Babicky et Marion Teillet ont contribué à la réalisation.

Insee Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication
Pascal Seguin

Rédactrice en chef
Anne-Gaëlle Mocaer

Bureau de presse
02 40 41 75 89

ISSN 2275-9689
© INSEE Pays de la Loire
Octobre 2017

Pour en savoir plus

- Martial F. *et al.*, « Artisanat » in *Tableaux de l'Économie Française*, Insee Références – édition 2016, mars 2016.
- *Les chiffres clés de l'artisanat dans les Pays de la Loire*, Chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire, édition 2016.

